



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**FOURNITURE DE MATERIAUX ET MATERIELS
POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
(BATIMENT, VOIRIE, PARC AUTO, ESPACES VERTS)
ET CONTROLES TECHNIQUES REGLEMENTAIRES VEHICULES**

Date et heure limites de réception des offres :

17 Novembre 2026 à 12:00

VILLE DE MILLAU
17 Avenue de la République
BP 80147
12101 MILLAU CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	FOURNITURE DE MATERIAUX ET MATERIELS POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (BATIMENT, VOIRIE, PARC AUTO, ESPACES VERTS) ET CONTROLES TECHNIQUES REGLEMENTAIRES POUR VEHICULES
	Mode de passation	Procédure formalisée : appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes avec un maximum (925 500 € par an tous lots confondus)
	Nombre de lots	27
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Lieu d'exécution	Millau (12100)
	Développement Durable	Critères et clauses
	Durée / Délai	48 mois (jusqu'au 31/12/2030)
	Négociation	Sans
	Avance	Non
	Prix	Prix unitaires révisables

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	5
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable	6
3 - Conditions relatives au contrat.....	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	8
5.1 - Documents à produire.....	8
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique.....	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures.....	11
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	11
7.3 - Suite à donner à la consultation	14
8 - Renseignements complémentaires	15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	15
8.2 - Procédures de recours.....	15

ANNEXE : DEPOT DES PLIS - RECOMMANDATIONS

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet l'achat et la livraison de MATERIAUX ET MATERIELS POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL afin d'assurer l'entretien des bâtiments, de la voirie, des véhicules et des espaces verts de la Ville de Millau ainsi que la réalisation de PRESTATIONS DE CONTROLES TECHNIQUES REGLEMENTAIRES :

- Matériaux de construction-Gros œuvre (fourniture de matériaux de construction gros œuvre et travaux publics, béton, graves et sables calcaires, graves et sables basaltiques, émulsion de bitume et enrobés) ;
- Signalisation routière (fourniture de panneaux de signalisation, peinture routière) ;
- Peintures et revêtements (fourniture de peintures et accessoires, revêtements de sols et murs) ;
- Electricité (fourniture d'appareillages et accessoires, fils, câbles et gaines, lampes et luminaires intérieurs) ;
- Éclairage public (fourniture de mâts, consoles et fixations, lanternes d'éclairage public, lampes d'éclairage public) ;
- Métallerie, menuiserie et plastiques (fourniture de bois et accessoires, fer, polycarbonate) ;
- Plomberie, voirie et réseaux (fourniture de raccords et accessoires de plomberie, robinets et mécanismes sanitaires, fonte de voirie et ouvrages affleurants) ;
- Arrosage et fontainerie (fourniture d'équipements d'arrosage automatiques, produits d'entretien des fontaines et bassins) ;
- Matériel de propreté urbaine (fourniture de balais de voirie) ;
- Entretien du parc automobile (fourniture d'huiles et lubrifiants, pneus, pièces et accessoires pour véhicules) ;
- Contrôles techniques réglementaires (contrôle technique des automobiles et utilitaires ; contrôle technique des engins « VGP – appareils de levage »).

Les prestations définies aux CCTP et bordereaux des prix sont réparties en 27 lots.

Lieu(x) d'exécution : Centre technique Municipal – Rue Etienne Delmas - 12100 Millau

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre mono attributaire avec maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les prestations de chaque lot seront susceptibles de varier de la manière suivante :

LOTS	DESIGNATION	Montant maximum/AN
1	FOURNITURE DE PEINTURE ROUTIERE	35 000 €
2	FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION	45 000 €
3	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION GROS ŒUVRE ET TRAVAUX PUBLICS	30 000 €
4	FOURNITURE DE BETON	45 000 €
5	FOURNITURE DE GRAVES ET SABLES CALCAIRES	50 000 €
6	FOURNITURE GRAVES ET SABLES BASALTES	50 000 €
7	FOURNITURE D'ÉMULSION DE BITUME ET ENROBES	55 000 €
8	FOURNITURE PEINTURES/REVETEMENTS SOLS ET MURS ET ACCESSOIRES	90 000 €
9	FOURNITURE APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES	30 000 €
10	FOURNITURE LAMPES ET LUMINAIRES INTERIEURS	20 000 €
11	FOURNITURE FILS, CABLES ET GAINES ET ACCESSOIRES	30 000 €
12	FOURNITURE MATS CONSOLES ET FIXATIONS	30 000 €
13	FOURNITURE LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC	75 000 €
14	FOURNITURE LAMPES D'ECLAIRAGE PUBLIC	40 000 €
15	FOURNITURE DE BOIS ET ACCESSOIRES	17 000 €
16	FOURNITURE DE FER	15 000 €
17	FOURNITURE DE RACCORDS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE	45 000 €
18	FOURNITURE DE ROBINETS ET MECANISMES SANITAIRES	50 000 €
19	FOURNITURE DE FONTE DE VOIRIE ET OUVRAGE AFFLEURANTS	50 000 €
20	FOURNITURE DE MATÉRIELS DE PLOMBERIE ET D'ARROSAGE POUR ESPACES VERTS	20 000 €
21	FOURNITURE DES PRODUITS D'ENTRETIEN DES FONTAINES ET BASSINS	20 000€
22	FOURNITURE D'HUILES ET LUBRIFIANTS	20 000 €

23	FOURNITURE DE PNEUS	30 000 €
24	FOURNITURE DE PIECES ET ACCESSOIRES POUR VEHICULES	22 000 €
25	FOURNITURE DE BALAIS VOIRIE	4 500 €
26	CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILES ET UTILITAIRES	3 000 €
27	CONTROLE TECHNIQUE ENGINS (VGP – APPAREIL DE LEVAGE)	4 000 €
TOTAL ANNUEL TOUS LOTS CONFONDUS		925 500 €
TOTAL POUR LA DUREE DE L'ACCORD-CADRE (4 ANS)		3 702 000 €

Le montant maximum ne sera pas forcément atteint, il est déterminé sur la base des besoins estimés majorés d'un delta permettant de parer aux aléas.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 27 lots :

LOTS	DESIGNATION
1	FOURNITURE DE PEINTURE ROUTIERE
2	FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION
3	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION GROS ŒUVRE ET TRAVAUX PUBLICS
4	FOURNITURE DE BETON
5	FOURNITURE DE GRAVES ET SABLES CALCAIRES
6	FOURNITURE GRAVES ET SABLES BASALTES
7	FOURNITURE D'EMULSION DE BITUME ET ENROBES
8	FOURNITURE PEINTURES/REVETEMENTS SOLS ET MURS ET ACCESSOIRES
9	FOURNITURE APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES
10	FOURNITURE LAMPES ET LUMINAIRES INTERIEURS
11	FOURNITURE FILS, CABLES ET GAINES
12	FOURNITURE MATS CONSOLES ET FIXATIONS
13	FOURNITURE LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC
14	FOURNITURE LAMPES D'ECLAIRAGE PUBLIC
15	FOURNITURE DE BOIS ET ACCESSOIRES
16	FOURNITURE DE FER
17	FOURNITURE DE RACCORDS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
18	FOURNITURE DE ROBINETS ET MECANISMES SANITAIRES
19	FOURNITURE DE FONTE DE VOIRIE ET OUVRAGE AFFLEURANTS
20	FOURNITURE D'EQUIPEMENTS D'ARROSAGE AUTOMATIQUES
21	FOURNITURE DES PRODUITS D'ENTRETIEN DES FONTAINES ET BASSINS
22	FOURNITURE D'HUILES ET LUBRIFIANTS
23	FOURNITURE DE PNEUS
24	FOURNITURE DE PIECES ET ACCESSOIRES POUR VEHICULES
25	FOURNITURE DE BALAIS VOIRIE
26	CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILES ET UTILITAIRES
27	CONTROLE TECHNIQUE ENGINS (VGP – APPAREIL DE LEVAGE)

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre et sera attribué à un seul opérateur économique.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots. Un même candidat pourra se voir attribuer l'ensemble des lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

DESIGNATION	CODE CPV	DESIGNATION
Fourniture de peinture routière	44811000-8	Peinture de signalisation routière
Fourniture de panneaux de signalisation	34992200-9	Panneaux de signalisation routière
Fourniture de matériaux de construction gros œuvre et travaux publics	44110000-4	Matériaux de construction
Fourniture de béton	44114000-2	Béton
Fourniture de graves et sables calcaires	14210000-6	Gravier, sable, pierre concassée et granulats
Fourniture graves et sables basaltes	14210000-6	Gravier, sable, pierre concassée et granulats
Fourniture d'émulsion de bitume et enrobés	44113600-1	Bitume et asphalte / Produits bitumineux
Fourniture peintures et accessoires	44800000-8	Peintures, vernis et mastics
Fourniture revêtements sols et murs	44112200-0	Revêtements de sol
Fourniture appareillages et accessoires	31680000-6	Fournitures et accessoires électriques
Fourniture lampes et luminaires intérieurs	31520000-7	Lampes et appareils d'éclairage

Fourniture fils, câbles et gaines	31300000-9	Fils et câbles isolés
Fourniture mats consoles et fixations	34928510-6	Mâts d'éclairage public
Fourniture lanternes d'éclairage public	34928530-2	Lampadaires d'éclairage public
Fourniture lampes d'éclairage public	31527260-6	Lampes pour éclairage public
Fourniture de bois et accessoires	03419000-0	Bois d'œuvre
Fourniture de fer	14622000-7	Acier
Fourniture de raccords et accessoires de plomberie	44163000-0	Tuyaux et accessoires
Fourniture de robinets et mécanismes sanitaires	42130000-9	Robinetterie
Fourniture de fonte de voirie et ouvrage affleurants	44423740-0	Plaques d'égout et éléments de voirie en fonte
Fourniture d'équipements d'arrosage automatiques	43323000-3	Matériel d'irrigation
Fourniture des produits d'entretien des fontaines et bassins	24962000-5	Produits chimiques de traitement des eaux
Fourniture d'huiles et lubrifiants	09211000-1	Huiles lubrifiantes
Fourniture de pneus	34350000-5	Pneus pour véhicules
Fourniture de pièces et accessoires pour véhicules	34300000-0	Pièces et accessoires pour véhicules et moteurs
Fourniture de balais de voirie	34921100-0	Balais pour balayeuses de voirie
Contrôle technique automobiles et utilitaires	71631200-2	Services de contrôle technique des véhicules
Contrôle technique engins (VGP – appareils de levage)	71631000-0	Services d'inspection technique

1.6 - Réalisation de livraisons complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au(x) titulaire(s) des accords-cadres, en application de l'article R.2122-4-1° du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux contrats ayant pour objet la réalisation de livraisons complémentaires ; à la condition que leur passation n'induit pas un dépassement des seuils de procédure de passation et de publicité.

1.7 - Réalisation de prestations similaires (lots 26 et 27)

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement aux titulaires des accords-cadres, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux contrats ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle ces nouveaux contrats pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent accord-cadre.

1.8 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Compte tenu de la durée des présents contrats, la prochaine remise en concurrence devrait intervenir courant 2^{ème} semestre 2030.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

La présente consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental, dont les modalités sont précisées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP). Le respect de ces dispositions constitue une condition de conformité de l'offre. Les critères d'attribution à caractère environnemental et social concernent l'ensemble des lots.

Toute offre ne respectant pas les exigences du cahier des charges pourra être déclarée irrégulière.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 ou de sa notification si cette dernière est postérieure.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) spécifique à chaque lot ;
- Le bordereau des prix unitaires spécifique à chaque lot ;
- Le devis quantitatif estimatif (D.Q.E) spécifique à chaque lot. Ce document servira à l'évaluation des offres des candidats, au regard du critère de prix et n'a pas de valeur contractuelle ;
- Le cadre mémoire technique, environnemental et social commun à l'ensemble des lots.

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://www.millau.fr/pages-dinformation/marches-publics> - Accès possible directement depuis le site internet de la Ville de Millau.

Le téléchargement du RC est téléchargeable de façon anonyme par un simple clic.

Le téléchargement du DCE exige une identification pour que l'acheteur puisse informer les candidats des changements du dossier. Pour que ceci soit automatique, les candidats doivent s'identifier et retirer le dossier en ligne.

L'adresse courriel indiquée lors de votre inscription sera utilisée pour vous adresser les modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure. Vous avez la possibilité d'indiquer une adresse courriel de secours, celle d'un collègue, d'un secrétariat, ou d'un mandataire. Il vous appartient de relever votre courrier électronique au moins 2 fois par semaine. Rendez-vous régulièrement sur votre espace www.marches-publics.info/fournisseurs.htm, avec vos codes AWS, toute votre correspondance y est répertoriée. Vous serez ainsi sûr de ne pas être filtré par un anti-spam intempestif.

La responsabilité de l'acheteur public ou du profil acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile, s'il a fait un retrait anonyme, ou s'il a mis en place un système qui valide les courriers reçus de façon automatique, à son insu. Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et **qui demeurent valables. Pour faciliter la récupération des données, les candidats sont priés d'indiquer le numéro de la consultation et son objet.**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales fournitures/prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons/exécution sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes du lot concerné
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot concerné
Le cadre mémoire technique, environnemental et social du lot concerné à compléter par le candidat
Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot concerné à compléter par le candidat
Le détail quantitatif estimatif (DQE) du lot concerné à compléter par le candidat ; ce dernier n'a aucune valeur contractuelle et servira uniquement au jugement des offres, il est précisé que les quantités ne sont données qu'à titre indicatif
Les tarifs et/ou catalogue(s) fournisseur(s)
Les fiches techniques/preuves de conformité et certifications correspondant aux matériels proposés
Les échantillons pour le lot N°2

N.B. : Le CCAP et CCTP font partie intégrante de l'offre et n'ont pas à être remis par les candidats. Le candidat qui répond à la consultation accepte ces documents sans modification.

Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Dans tous les cas, les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

AFIN DE SIMPLIFIER L'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE, LE POUVOIR ADJUDICATEUR N'IMPOSE PAS LA SIGNATURE ELECTRONIQUE DES OFFRES.

Si l'acte d'engagement (AE) n'a pas été signé au moment de son dépôt, l'attributaire sera invité à le signer dans un délai de 8 jours ouvrés maximum à compter de la réception de l'invitation déposée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.millau.fr/pages-dinformation/marches-publics>. En cas de dépassement de ce délai, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer et de signer le marché avec l'auteur de l'offre classée immédiatement après.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

LOT2 : Panneau B15 diam 450 et C18 500x500

Les échantillons devront être livrés à l'adresse suivante :

MAIRIE DE MILLAU - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) – MARCHES PUBLICS

RUE ETIENNE DELMAS – BP 80147 – 12101 MILLAU CEDEX

Du lundi au vendredi : 8H à 12H

Et transmis dans un pli indiquant « Ne pas ouvrir - Echantillons « FOURNITURE DE MATERIAUX ET MATERIELS POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (BATIMENT, VOIRIE, PARC AUTO, ESPACES VERTS) ET PRESTATIONS DE CONTROLE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE VEHICULES » – Lot N°----- ».

La date fixée pour la remise des échantillons est la même que pour la remise des offres.

Les échantillons qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

En cas de non remise des échantillons à la date limite de remise des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de rejeter les offres correspondantes.

Les échantillons joints aux offres non retenues seront restitués sur demande.

Dans un délai d'un mois à compter de la notification de la lettre les informant du rejet de leur offre, les candidats non retenus pourront solliciter la restitution des échantillons. Cette restitution s'effectuera aux frais des candidats, suite à une demande écrite auprès de la Direction du Centre Technique Municipal.

Passé ce délai, ils seront conservés par la personne publique.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.millau.fr/pages-dinformation/marches-publics>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée :

Consultation n°202629L27
FOURNITURE DE MATERIAUX ET MATERIELS POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
(BATIMENT, VOIRIE, PARC AUTO, ESPACES VERTS) ET PRESTATIONS DE CONTROLE TECHNIQUE
REGLEMENTAIRE VEHICULES- LOT N°-----
COPIE DE SAUVEGARDE
NOM DU CANDIDAT

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

MAIRIE DE MILLAU - HOTEL DE VILLE – SERVICE ACHATS – COMMANDE PUBLIQUE
17 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - BP12101 - MILLAU CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : WORDS EXCEL PDF.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite
Cf. L'annexe au présent document « DEPOT DES PLIS – RECOMMANDATIONS »

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots 1 à 7 :

CRITERES	PONDERATION
PRIX	50.0 %
DELAIS DE LIVRAISON	20.0 %
VALEUR TECHNIQUE	10.0 %
PERFORMANCE EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	10.0 %
PERFORMANCE SOCIALE DE L'OFFRE	10.0 %

Pour les lots 8 à 25 :

CRITERES	PONDERATION
PRIX	40.0 %
DELAIS DE LIVRAISON	10.0 %
VALEUR TECHNIQUE	30.0 %
PERFORMANCE EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	10.0 %
PERFORMANCE SOCIALE DE L'OFFRE	10.0 %

Pour les lots 26 à 27 :

CRITERES	PONDERATION
PRIX	50.0 %
VALEUR TECHNIQUE	20.0 %
QUALITE ET PERFORMANCE DU SERVICE	20.0 %
DEVELOPPEMENT DURABLE	10.0 %

Méthode de notation :

Le total des notes de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre. Cette note finale sur 100 points permettra le classement des offres.

POUR LES LOTS N°1 à 7

PRIX (50%) : Evalué sur la base du Détail Quantitatif Estimatif pour 50 points, selon formule :

(Offre moins disante / Offre Notée) X 50.

Note sur 50 points.

DELAÏ DE LIVRAISON (20 %) : Critère évalué comme suit :

1. D1 : Délai de livraison commande : 10 points
2. D2 : Délai de livraison produits non stockés : 10 points (48 h maximum en cas d'urgence).

Il est précisé que les candidats ont la possibilité d'indiquer un délai plus court. A cet effet, le candidat indique dans l'acte d'engagement le délai qu'il est susceptible de mettre en œuvre. Ce délai deviendra alors contractuel à la signature du marché.

Le candidat proposant le délai le plus court se verra attribuer la note maximale.

Note D1 (ND1) = (Délai le plus court / Délai proposé) × 10

Note D2 (ND2) = (Délai le plus court / Délai proposé) × 10

Note globale « Délai de livraison » sur 20 points (ND1 + ND2).

VALEUR TECHNIQUE (10 %)

La valeur technique sera analysée au regard de :

- La gamme et qualité des matériaux proposés (fiches produits fournies) ;
- La fiabilité et conformité aux normes en vigueur ;
- Moyens mis en place par le candidat pour assurer une sécurité d'approvisionnement des produits figurant au bordereau de prix et permettant une disponibilité rapide des produits commandés, SAV (consigne, facturation).

Note globale « Valeur technique » sur 10 points.

PERFORMANCE EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (10%) - Critère évalué comme suit :

1. Evaluation de l'émission de CO₂, fonction de l'éloignement du candidat par rapport au point de livraison. Le candidat indiquera la distance en kilomètre entre l'adresse de son entreprise/entrepôt et celle du point de livraison (Centre Technique Municipal, rue Etienne Delmas – 12100 MILLAU.)
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement sur l'aire urbaine Millau/Creissels se verront attribuer la note maximale de **5 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de 10 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **4 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de 30 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **3 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de 50 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **2 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de plus de 50 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **1 point**.
2. Démarche / mesures du candidat mises en œuvre sur le plan environnemental : caractéristiques environnementales des produits / produits écolabels, matériaux issus du réemploi qui seront possiblement mobilisables / emballages, conditionnements, récupération, gestion des déchets, / moyens mis en œuvre pour limiter l'impact des transports (véhicules propres, etc....)- **note sur 5 points.**

Note globale « Performance en matière de protection de l'environnement » sur 10 points.

PERFORMANCE SOCIALE DE L'OFFRE (10%) - Ce critère apprécie la qualité des engagements sociaux que le candidat mettra effectivement en œuvre pour l'exécution du marché.

Le candidat remet **une note méthodologique** (cadre réponse ??) présentant les mesures qu'il s'engage à mettre en œuvre pendant toute la durée du marché. Ce critère est évalué sur les points suivants :

- Politique de maintien et développement de l'emploi de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap mobilisées pour l'exécution du marché (recrutement, recours à des EA, ESAT, entreprises d'insertion, sous-traitance adaptée, etc.), accueil d'alternants ou d'apprentis : **4 points**
- Actions de formation, de maintien des compétences et d'accompagnement des personnels affectés au marché (sécurité, conduite, manutention, formations techniques, tutorat...) : **2 points**
- Mesures destinées à garantir la santé, la sécurité et la qualité des conditions de travail des personnels intervenant dans l'exécution du marché (prévention des risques, équipements, organisation du travail, prévention des TMS, etc.) : **2 points**
- Mesures de vigilance sociale mises en œuvre au niveau de l'exécution du marché (respect des droits fondamentaux au travail, suivi des fournisseurs, dispositifs de vigilance, certifications ou démarches équivalentes) : **2 points**

Note globale « Performance en matière de protection de l'environnement » sur 10 points.

POUR LES LOTS N°8 à 25

PRIX (40%) : Evalué sur la base du Détail Quantitatif Estimatif pour 50 points, selon formule :
(Offre moins disante / Offre Notée) X 40.

Note sur 40 points.

DELAI DE LIVRAISON (10 %) : Critère évalué comme suit :

1. D1 : Délai de livraison commande : 5 points
2. D2 : Délai de livraison produits non stockés : 5 points (48 h maximum en cas d'urgence).

Il est précisé que les candidats ont la possibilité d'indiquer un délai plus court. A cet effet, le candidat indique dans l'acte d'engagement le délai qu'il est susceptible de mettre en œuvre. Ce délai deviendra alors contractuel à la signature du marché.

Le candidat proposant le délai le plus court se verra attribuer la note maximale.

Note D1 (ND1) = (Délai le plus court / Délai proposé) × 5

Note D2 (ND2) = (Délai le plus court / Délai proposé) × 5

Note globale « Délai de livraison » sur 10 points (ND1 + ND2).

VALEUR TECHNIQUE (30 %)

La valeur technique sera analysée au regard de :

- La gamme et qualité des matériaux proposés (fiches produits fournies) ;
- La fiabilité et conformité aux normes en vigueur ;
- Moyens mis en place par le candidat pour assurer une sécurité d'approvisionnement des produits figurant au bordereau de prix et permettant une disponibilité rapide des produits commandés, SAV (consigne, facturation).

Note globale « Valeur technique » sur 30 points.

PERFORMANCE EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (10%) - Critère évalué comme suit :

2. Evaluation de l'émission de CO₂, fonction de l'éloignement du candidat par rapport au point de livraison.
Le candidat indiquera la distance en kilomètre entre l'adresse de son entreprise/entrepôt et celle du point de livraison (Centre Technique Municipal, rue Etienne Delmas – 12100 MILLAU.)
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement sur l'aire urbaine Millau/Creissels se verront attribuer la note maximale de **5 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de 10 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **4 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de 30 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **3 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de 50 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **2 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de plus de 50 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **1 point**.
2. Démarche / mesures du candidat mises en œuvre sur le plan environnemental : caractéristiques environnementales des produits / produits ecolabels, matériaux issus du réemploi qui seront possiblement mobilisables / emballages, conditionnements, récupération, gestion des déchets, / moyens mis en œuvre pour limiter l'impact des transports (véhicules propres, etc....)- **note sur 5 points**.

Note globale « Performance en matière de protection de l'environnement » sur 10 points.

PERFORMANCE SOCIALE DE L'OFFRE (10%) - Ce critère apprécie la qualité des engagements sociaux que le candidat mettra effectivement en œuvre pour l'exécution du marché.

Le candidat remet **une note méthodologique** (cadre réponse ??) présentant les mesures qu'il s'engage à mettre en œuvre pendant toute la durée du marché. Ce critère est évalué sur les points suivants :

- Politique de maintien et développement de l'emploi de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap mobilisées pour l'exécution du marché (recrutement, recours à des EA, ESAT, entreprises d'insertion, sous-traitance adaptée, etc.), accueil d'alternants ou d'apprentis : **4 points**
- Actions de formation, de maintien des compétences et d'accompagnement des personnels affectés au marché (sécurité, conduite, manutention, formations techniques, tutorat...) : **2 points**
- Mesures destinées à garantir la santé, la sécurité et la qualité des conditions de travail des personnels intervenant dans l'exécution du marché (prévention des risques, équipements, organisation du travail, prévention des TMS, etc.) : **2 points**

- Mesures de vigilance sociale mises en œuvre au niveau de l'exécution du marché (respect des droits fondamentaux au travail, suivi des fournisseurs, dispositifs de vigilance, certifications ou démarches équivalentes) : **2 points**

Note globale « Performance en matière de protection de l'environnement » sur 10 points.

POUR LES LOTS N°26 et N°27

PRIX (50%) : Evalué sur la base du Détail Quantitatif Estimatif pour 50 points, selon formule :
(Offre moins disante / Offre Notée) X 50.

Note sur 50 points.

Valeur technique (20%)

- Organisation des prestations (modalités de prise de rendez-vous, capacité d'accueil, organisation des contrôles périodiques et complémentaires, moyens humains affectés au marché) ;
- Moyens techniques (équipements de contrôle, capacité à contrôler les différentes catégories de véhicules prévues au marché, etc.) ;

Note sur 20 points.

Qualité et performance du service (20%) : accessibilité du centre, amplitude horaire, délais de rendez-vous, délai de remise des procès-verbaux, disponibilité d'un interlocuteur unique, tableau de suivi des échéances, modalités de traitement des réclamations, etc.

Note sur 20 points.

Développement durable (10%) :

1. Evaluation de l'émission de CO2, fonction de l'éloignement du candidat par rapport au Centre technique municipal (**5 points**).

Le candidat indiquera la distance en kilomètre entre l'adresse de son centre de contrôle et celle du Centre Technique Municipal, rue Etienne Delmas – 12100 MILLAU.

- Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement sur l'aire urbaine Millau/Creissels se verront attribuer la note maximale de **5 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de 10 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **4 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de 30 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **3 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de 50 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **2 points** ;
 - Les candidats ayant leur siège social ou leur établissement d'approvisionnement dans un rayon de plus de 50 km autour du lieu de livraison se verront attribuer la note de **1 point**.
2. Mesures de réduction des consommations de papier, dématérialisation des documents, mesures limitant les déplacements inutiles, politique environnementale de l'entreprise (**3 points**).
 3. Mesures prises concernant la formation continue des contrôleurs affectés au marché, l'accueil d'alternants ou d'apprentis, l'égalité professionnelle, recours au secteur protégé lorsque cela est pertinent pour des prestations accessoires (**2 points**).

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R2143-6 au R2143-10 du Code de la Commande Publique à savoir :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ;
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail ;
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent ;
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés si l'attributaire emploie plus de 20 salariés ;
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours calendaires.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront impérativement transmettre leur demande, au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.millau.fr/pages-dinformation/marches-publics>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

A noter que toute demande de renseignements complémentaires, transmise en dehors du délai imparti, restera sans réponse.

Le texte des questions posées est public. Attention donc à ce que votre question n'indique pas d'information confidentielle.

Correspondance électronique :

Conformément au décret 2018-347 du 9 mai 2018, la correspondance officielle vous sera adressée, depuis le profil d'acheteur AWS-Achat, par le robot courrier@aws-france.com (Erratums, modification de DCE, réponse aux questions, convocations, lettre de rejet, lettre de notification).

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse - 68 Rue Raymond IV - BP 7007 - 31000 TOULOUSE CEDEX 07

Tél : 05 62 73 57 57 - Télécopie : 05 62 73 57 40 - Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulouse - 68 Rue Raymond IV - BP 7007 - 31000 TOULOUSE CEDEX 07

Tél : 05 62 73 57 57 - Télécopie : 05 62 73 57 40 - Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>